

Accueil et accompagnement des personnes en situation de handicap

Accessibilité universelle

Définition :

L'accessibilité universelle est définie comme « le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents ».

Le handicap en France

[La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances](#), la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap a responsabilisé l'ensemble des acteurs publics et privés sur l'accessibilité universelle. Pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) de type R (Etablissements d'enseignement), l'objectif de la loi est de **rétablir, pour toutes les personnes en formation initiale et continue, l'égalité des chances et de réussite**, et aussi d'accompagner les personnes en situation de handicap pendant leur parcours et vers leur insertion professionnelle.

À l'Icam, site de Strasbourg-Europe

L'Icam, site de Strasbourg-Europe est engagée depuis sa création dans l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Son bâtiment répond aux normes actuelles et a reçu un avis favorable de la [Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité \(CCDSA\)](#).

Son référent handicap travaille avec l'ensemble des services pour mener une politique de **réussite étudiante** et **professionnelle** qui favorise l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. D'autre part, notre formation en alternance, ainsi que nos formations professionnelles sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

À cette fin, les actions du service sont multiples :

- Mise en œuvre de **mesures de compensation** et d'**aménagement**s de postes pour les personnels, les enseignants et les élèves
- **Sensibilisation au handicap** pour les élèves, les enseignants, les collectifs de travail...

- Accompagnement à la mise en place de **projets en lien avec le handicap** : actions de formations, travaux d'accessibilité, projets de recherche
- Développement des relations partenariales afin de **sécuriser les parcours** des personnes en situation de handicap

Pour en savoir plus sur l'accessibilité des établissements recevant du public, veuillez consulter le [site du gouvernement](#).

Vous êtes en situation de handicap ?

Informez-nous dès votre inscription, notre référent handicap vous accompagnera et mettra en place les mesures adaptées à votre parcours dès votre première prise de contact. Nous mettons un point d'honneur à l'égalité des chances dès votre arrivée sur notre campus.

L'Icam, site de Strasbourg, accompagne tous les stagiaires en situation de handicap en s'efforçant dans la mesure du possible, de trouver des solutions justes et appropriées pour aider les personnes concernées.

Dès votre premier contact avec notre équipe, un accueil et une information spécifique vous seront réservés, permettant l'égalité des chances tout au long de la formation.

Le référent handicap à l'Icam, site de Strasbourg, est à votre disposition pour :

- vous apporter une aide pour les démarches administratives sur demande,
- être des relais auprès des formateurs et/ou responsables pédagogiques et des équipes,
- vous proposer un aménagement et une adaptation de votre parcours de formation après l'étude de vos besoins et les moyens de compensation à mettre en œuvre,
- représenter un lien avec l'entreprise dans le cas de stage

Chaque cas étant particulier, notre référent handicap étudiera la meilleure façon d'adapter un dispositif d'accompagnement et d'enseignement en fonction de votre situation de handicap

Contactez-nous !

